

## Les Objectifs

La Conférence Nationale a pour objet :

- D'ASSURER LA REPRESENTATION SUR LE PLAN NATIONAL DES C.M.E. des Etablissements de Santé privés à but non lucratif, et par conséquent de l'ensemble du corps médical de ces établissements.
- D'ETUDIER TOUTES QUESTIONS LIEES A L'OBJET ET AU FONCTIONNEMENT DES CME, telles que définies par la législation et la réglementation en vigueur ; de déterminer sur ce plan la ligne de conduite que doivent suivre ses adhérents, en concertation avec les instances nationales compétentes représentant les Etablissements privés à but non lucratif et avec les représentants des Pouvoirs Publics.
- DE JOUER UN ROLE DE CONSULTANT ET DE CONSEILLER TECHNIQUE, auprès des dites instances, s'agissant du domaine de la Santé Publique et, notamment des problèmes médicaux intéressant l'ensemble des Etablissements de Santé quels que soient leurs statuts, et les autres Conférences Nationales de CME.
- DE COLLABORER AVEC LES DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS de son propre champ hospitalier.
- D'ORGANISER POUR SES ADHERENTS DES ACTIONS DE FORMATION spécifiques et adaptées aux besoins et aux exigences du secteur hospitalier.
- D'ASSURER LA COORDINATION ET LA CONTINUITE DES ACTIVITES de ses Membres.